

COMMUNIQUE de PRESSE

Qualité des eaux littorales Présence de norovirus Fermeture de la zone de Kerléarec - Rivière de Crac'h Situation au 1^{er} février 2018

En raison de la contamination par des norovirus d'huîtres provenant de **la zone de Kerléarec, en rivière de Crach, en amont d'une ligne joignant le lieu Kersoulard à Crach et la Pierre Jaune à Carnac (n°56.09.2)**, une interdiction de pêche, du ramassage, du transport, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine des coquillages a été prononcée pour cette zone le 1^{er} février 2018 par le préfet du département.

L'interdiction de commercialisation s'appliquera jusqu'au rétablissement d'une situation sanitaire satisfaisante.

Les coquillages provenant d'autres zones de production du littoral morbihannais peuvent continuer à être consommés sans risque pour la santé humaine.

Pour tous renseignements, contactez les services de la direction départementale des territoires et de la mer - Délégation à la mer et au littoral (02 56 63 75 31).



morbihan.gouv.fr



[@prefet56](https://twitter.com/prefet56)



Préfet du Morbihan